

2022-2023

Règles de conduite et mesures de sécurité

FICHE D'IDENTIFICATION	
Prénom :	
Nom:	
Groupe-tuteur :	
Adresse:	
Téléphone à la maison :	
Téléphone d'urgence :	_
Téléphone autre :	
Courriel:	_



Pour nous joindre:

École polyvalente Arvida

2215, boulevard Mellon, Jonquière (Québec) G7S 3G4

Téléphone : (418) 548-3113 Télécopieur : (418) 548-3119 Courriel : poly-arvida@csjonquiere.qc.ca

Année scolaire 2022-2023

	Aout 2022									
L	М	М	J	٧	S	D				
1	2	3	4	5	6	7				
8	9	10	11	12	13	14				
15	16	17	18	19	20	21				
22	23	24	25	26	27	28				
20	30	31								

29	30	31						
	Déc	:em	bre	20)22			
Décembre 2022								
L	М	М	J	٧	S	D		
L	М	М	J 1	V 2	S	D		
L 5	M 6	M 7	J 1 8	V 2 9				

Avril 2023									
L	М	М	J	٧	S	D			
					1	2			
3	4	5	6	7	8	9			
10	11	12	13	14	15	16			
17	18	19	20	21	22	23			
24	25	26	27	28	29	30			

Septembre 2022								
L	М	М	J	٧	S	D		
			1	2	3	4		
5	6	7	8	9	10	11		
12	13	14	15	16	17	18		
19	20	21	22	23	24	25		
26	27	28	29	30				

Janvier 2023

	Jo	JIIV	וכו	204	20	
L	М	М	J	٧	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	.22
23	24.	25	26	27	28	29
30	31					
		Mai	20	23		
L	М	М	J	٧	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
				17.	_	
15	16	17	18	19	20	21
15 22	16 23	17 24	18 25	19 26	20 27	21 28

М	4141			Octobre 2022										
16.0	М	J	٧	S	D									
				1	2									
4	5	6	7	8	9									
11	12	13	14	15	16									
18	19	20	21	22	23									
25	26	27	28	29	30									
		11 12 18 19	11 12 13 18 19 20	11 12 13 14 18 19 20 21	4 5 6 7 8 11 12 13 14 15 18 19 20 21 22									

Février 2023									
L	М	М	J	V	S	D			
		1	2	3	4	5			
6	7	8	9	10	11	12			
13	14	15	16	17	18	19			
20	21	22	23	24	25	26			
27	28								

Juin 2023									
L	М	М	J	٧	S	D			
			1	2	3	4			
5	6	7	8	9	10	11			
12	13	14	15	16	17	18			
19	20	21	22	23	24	25			
26	27	28	29	30					

Novembre 2022								
L	М	М	J	٧	S	D		
	1	2	3	4	5	6		
7	8	9	10	11	12	13		
14	15	16	17	18	19	20		
21	22	23	24	25	26	27		
28	29	30						

Mars 2023									
L	М	М	J	٧	S	D			
		1	2	3	4	5			
6	7	8	9	10	11	12			
13	14	15	16	17	18	19			
20	21	22	23	24	25	26			
27	28	29	30	31					

	Juillet 2023									
L	М	М	J	٧	S	D				
					1	2				
3	4	5	6	7	8	9				
10	11	12	13	14	15	16				
17	18	19	20	21	22	23				
24	25	26	27	28	29	30				
31										

Année scolaire 2023-2024

Aout 2023									
L	М	М	J	٧	S	D			
	1	2	3	4	5	6			
7	8	9	10	11	12	13			
14	15	16	17	18	19	20			
21	22	23	24	25	26	27			
28	29	30	31						

Décembre 2023								
L	М	М	J	٧	S	D		
				1	2	3		
4	5	6	7	8	9.	10		
11	12	13	14	15	16	17		
18	19	20	21	22	23	24		
25	26	27	28	29	30	31		

Avril 2024									
L	М	М	J	٧	S	D			
1	2	3	4	5	6	7			
8	9	10	11	12	13	14			
15_	16	_17_	18	19	20	21			
22	23	24	25	26	27	28			
29	30								

Septembre 2023								
L	М	М	J	٧	S	D		
				1	2	3		
4	5	6	7	8	9	10		
11	12	13	14	15	16	17		
18	19	20	21	22	23	24		
25	26	27	28	29	30			

Janvier 2024									
L	М	М	J	٧	S	D			
1	2	3	4	5	6	7			
8	9	10	. 11	12	13	14			
15	16	17.	18	19	20	21			
22	23	24	25	26	27	28			
29	30	31							

Mai 2024									
L	М	М	J	٧	S	D			
		1	2	3	4	5			
6	7	8	9	10	-11	12			
13	14	15	16	17	18	19			
20	21	22	23	24	25	26			
27	28	29	30	31					

L	М	М	J	٧	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

L	М	М	J	٧	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	. 18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

Juin 2024								
L	М	М	J	٧	S	D		
					1	2		
3	4	5	6	7	8	9		
10	11	12	13	14	15	16		
17	18	19	20	21	22	23		
24	25	26	27	28	29	30		

Novembre 2023									
L	М	М	J	٧	S	D			
		1	2	3	4	5			
6	7	8	9	10	11	12			
13	14	15	16	17_	18	19			
20	21	22	23	24	25	26			
27	28	29	30						

Mars 2024									
L	М	М	J	٧	S	D			
				1	2	3			
4	5	6	7	8	9	10			
11	12	13	14	15	16	17			
18	19	20	21.	22	23	24			
25	26	27	28	29	30	31			

Juillet 2024								
L	М	М	J	٧	S	D		
1	2	3	4	5	6	7		
8	9	10	11	12	13	14		
15	16	17	18	19	20	21		
22	23	24	25.	26	27	28		
29	30	31						

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA DIRECTION	2
PROJET ÉDUCATIF	3
GÉNÉRALITÉ	9
CODE DE VIE	14
ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE	20
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX / GOUVERNEMENTAUX	23
SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET PARTICULIERS	24
CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS DES ÉLÈVES	27
ENGAGEMENT PERSONNEL	27
MODÈLE D'UN EN-TÊTE	33
MODÈLE D'UNE PAGE TITRE	34
MINI-BOTTIN	35
ORGANISMES-PARTENAIRES SPORT-ARTS-ÉTUDES	36
SITES INTERNET	37
PLAN DE LUTTE - INTIMIDATION	38

DERNIÈRE PAGE DE L'AGENDA



MESSAGE DE LA DIRECTION

L'École polyvalente Arvida offre un milieu de vie exceptionnel comme le démontre sa variété de services, d'activités scolaires et de programmes représentent la qualité de l'environnement. La clientèle (1 250 élèves) et le personnel (130 personnes) sont la principale richesse de l'école. Tout est en place pour favoriser des apprentissages tant sur le plan académique, social que personnel. À l'École polyvalente Arvida, chacun a sa place.

L'agenda est un compagnon de route indispensable. Il regorge d'informations pertinentes et permet un suivi pédagogique des plus précis. Les règles de vie y sont présentées et placent très clairement les valeurs de l'école en termes de sécurité, civisme et scolarité. De plus, il permet à tous les élèves d'inscrire les travaux et dates importantes en lien avec leur réussite scolaire.

Nos élèves demeurent en tout temps, les premiers acteurs de leur réussite. La présence continue des parents et des intervenants de l'école assure un soutien dans les moments de découragement et offre un renforcement positif quand la réussite est au rendez-vous. Le partenariat entre l'école et la maison est un élément-clé pour le succès académique des jeunes.

Enfin, il est de mise de se souhaiter, aux élèves, parents et au personnel de l'école, une année 2022-2023 à la hauteur de nos attentes et largement teintée de toutes les réussites qui nous attendent.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'ÉCOLE POLYVALENTE ARVIDA

Carl Lévesque, directeur (poste 2025) carl.levesque@csjonquiere.gc.ca

Jonathan Tremblay, directeur adjoint (poste 2026) jonathan.tremblay@csjonquiere.qc.ca

Marie-Michèle Dugas, directrice adjointe (poste 2027) marie-michele.dugas@csjonquiere.gc.ca

Patrice Pelletier, directeur adjoint (poste 2028) patrice.pelletier@csjonquiere.qc.ca

Sabrina Tremblay, directrice adjointe à l'administration (poste 2029) <u>sabrina.tremblay01@csjonquiere.qc.ca</u>

Projet éducatif

2019-2022





ECOLE POLYVALENTE ARVIDA



1. BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

e projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de notre tations, les priorités d'action et les résultats et la réussite éducative de tous nos élèves. Il nse aux caractéristiques et aux besoins des nt notre école ainsi qu'aux attentes formulées rd de l'éducation. Résultant d'un consensus, en œuvre en faisant appel à la collaboration s intéressés par notre école : les élèves, les enseignant, les autres membres du personnel nsi que des représentants de la communauté scolaire. décole les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous nos élèves. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent notre école ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par notre école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

Mathématiques

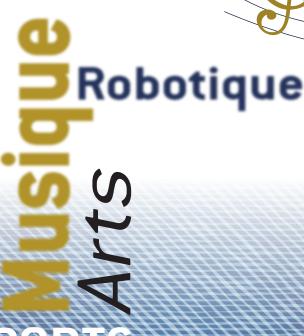
2. ENCADREMENTS LÉGAUX

L'article 37 de la Loi sur l'instruction publique précise que le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, doit comporter :

- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
- 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
- 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif:
- 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
- 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

Enfin, le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.



MULTISPORTS

3. GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

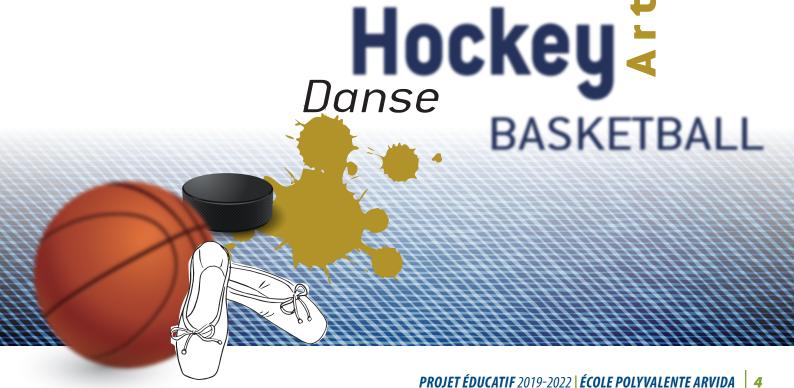
Plusieurs groupes ont collaboré à l'élaboration de notre projet éducatif:

- L'équipe de direction
- Le personnel enseignant
- Le personnel de soutien
- Le personnel professionnel
- Le Conseil d'établissement de l'école
- Les élèves (par leur participation au sondage sur la perception qu'ils ont de l'école)

4. CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

En novembre 2018, l'école a mis au point un sondage qui a été envoyé à l'ensemble de la communauté éducative de l'école. Au total, 1216 parents, élèves et membres du personnel ont répondu au sondage, ce qui a permis d'obtenir une vision relativement claire de la perception qu'a notre communauté éducative au regard de son milieu. De plus, un comité de pilotage regroupant tous les corps d'emploi et un membre du conseil d'établissement a été mis sur pied afin de travailler spécifiquement à l'élaboration du projet éducatif 2019-2022. Enfin, le personnel, la table de gestion participative et le conseil d'établissement ont été régulièrement informés et consultés tout au long du processus.

CO



5. CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ÉTABLISSEMENT

(ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE)

L'École polyvalente Arvida est située dans l'arrondissement Jonquière à Saguenay. En 2018-2019, l'école accueille une clientèle de 1060 élèves répartis de la façon suivante:

- 560 élèves en concentration Sport-Arts-Études ou au programme Sport-Études;
- 400 élèves au secteur régulier;
- 100 élèves au secteur de l'adaptation scolaire.

De ce nombre, environ 57 % provient du secteur Arvida, 27 % provient des autres secteurs de la ville alors que le 16 % restant provient des secteurs périphériques de la ville ou des secteurs desservis par les commissions scolaires voisines. L'École polyvalente Arvida est dotée d'un indice de défavorisation 3 (IMSE) indiquant que la plupart de nos élèves proviennent de milieux à revenus moyens.

Arts Études Sport Études Régulier Régulier

Le personnel de l'école compte :

- Une équipe de direction composée d'un directeur, de deux directions adjointes et d'une direction adjointe à l'administration;
- 54 enseignants à temps complet en plus d'une quinzaine d'enseignants à temps partiel;
- 5 professionnels (1 psychologue, 1 psychoéducateur, 1 conseillère en orientation, 1 animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire et 1 infirmière);
- Plus de 25 membres du personnel de soutien.

Dans un sondage d'envergure mené à l'automne 2018 auprès de 1216 personnes (élèves, parents, membres du personnel), nous avons pu établir le portrait suivant de notre école :

Forces de l'école :

- Offre un milieu de vie sécuritaire;
- Offre un bon niveau d'encadrement:
- Obtient des taux de réussite supérieurs à la moyenne provinciale en science et en histoire;
- Offre une grande variété d'activités sportives et artistiques;
- Offre des équipements sportifs de haute qualité accessible à toute la clientèle.

Défis de l'école :

- Utiliser davantage les outils de communication accessibles aux parents pour le suivi des élèves;
- Améliorer les taux de réussite en mathématiques pour tous les niveaux;
- Améliorer les taux de réussite en français aux épreuves ministérielles de 2^e et de 5^e secondaire;
- Harmoniser les relations entre les élèves des différents secteurs.

S Persévérance Réalisation de soi 6. NOS VALEURS La consultation menée en novembre 2018 a aussi permis de dégager les quatre valeurs sur lesquelles l'équipe-école appuiera ses démarches et qui donneront du sens à nos actions quotidiennes : Le respect : C'est adopte bienveillante et vers les autres de maintenir unieux. La persévéra C'est fournir le et surmonter pour attaindre

C'est adopter une attitude bienveillante et attentive envers les autres dans le souci de maintenir un climat harmo-

La persévérance :

C'est fournir les efforts requis et surmonter les obstacles pour atteindre son objectif.

La réalisation de soi :

C'est réussir à développer son plein potentiel quelles que soient ses capacités et ses limites.

La coopération :

C'est agir ensemble dans un but commun et un esprit de collaboration.

7. ENJEUX, ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

Enjeu #1:	La réussite de tous les élèves
Orientation 1.1	Augmenter les compétences en numératie
Objectif 1.1.1	Augmenter de 1,9 point de pourcentage le taux de réussite en mathématique CST de 4° secondaire d'ici 2022
	Indicateur : Le taux de réussite en mathématique CST 4e secondaire
	Situation actuelle: 79,1 % Cible: 81 % d'ici 2022
Objectif 1.1.2	Augmenter de 7,3 points de pourcentage le taux de réussite en mathématique SN de 4° secondaire d'ici 2022
	Indicateur : Le taux de réussite en mathématique SN 4° secondaire
	Situation actuelle: 67,7 % Cible: 75 % d'ici 2022
Orientation 1.2	Augmenter les compétences en littératie
Objectif 1.2.1	Augmenter de 2,2 points de pourcentage le taux de réussite en français de 5 ^e secondaire d'ici 2022
	Indicateur : Le taux de réussite en français 5° secondaire
	Situation actuelle : 87,8 % Cible : 90 % d'ici 2022
Orientation 1.3	Augmenter l'utilisation des outils pédago-numériques à des fins d'enseignement et de communication
Objectif 1.3.1	Augmenter de 21 points de pourcentage le taux d'enseignants qui entrent leurs résultats en temps réel sur le portail d'ici 2022 afin d'aider les parents à assurer un suivi de la progression de leur jeune
	Indicateur : Le pourcentage d'enseignants déposant leurs notes sur le portail en temps réel
	Situation actuelle: 39 % Cible: 60 % d'ici 2022

Enjeu #2:	Le bien-être physique et psychologique des élèves
Orientation 2.1	Assurer un milieu de vie sain, sécuritaire et stimulant
Objectif 2.1.1	Augmenter de 3,4 points de pourcentage le taux d'élèves qui se sentent en sécurité dans l'école d'ici 2022
	Indicateur : Le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité dans l'école
	Situation actuelle: 88,6 % Cible: 92 % d'ici 2022
Objectif 2.1.2	Offrir un champ d'intérêt en option à tous les élèves de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e secondaire du secteur régulier d'ici 2022
	Indicateur : Le pourcentage d'élèves de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e secondaire du secteur régulier qui a un champ d'intérêt à l'horaire
	Situation actuelle: 67 % Cible: 100 % d'ici 2022

GÉNÉRALITÉ

ACCIDENTS

Lors d'un accident ou d'un malaise, l'élève peut recevoir de l'aide par un adulte de l'école, à défaut, il doit se présenter au bureau des surveillants(es). La personne qui administre les premiers soins peut demander conseil à l'infirmière de l'école ou à celle d'Info-Santé (811). Selon le cas, un rapport d'accident devra être complété. À noter que toutes les blessures à la tête doivent faire l'objet d'un rapport d'accident de la part de l'adulte en responsabilité au moment de l'accident.

AUDIOVISUEL

Pour le prêt de matériel, l'élève doit présenter un billet signé par l'enseignant responsable de l'activité pédagogique ou parascolaire.

Pour avoir accès à un ordinateur, l'élève doit rencontrer la personne responsable pour réserver un poste. Lors de la séance, il est strictement interdit d'accéder à des sites de violence, de pornographie ou de jeux.

AFFICHAGE

L'affichage n'est permis que sur les babillards réservés à cette fin, ce qui exclut les murs, vitres, poutres ou autres endroits. Tous les messages affichés sur les babillards doivent porter la signature d'une direction. Toute affiche non autorisée sera enlevée.

AGENDA

L'agenda est un carnet de notes conçu pour une utilisation scolaire. Étant obligatoire, un agenda perdu, volé ou inutilisable devra être remplacé dans un court délai aux frais de l'élève et au coût déterminé en début d'année par l'école. Il pourra être utilisé comme moyen de communication avec les parents.



BIBLIOTHÈQUE ET SALON DE LECTURE

Conduite au centre de documentation et au salon de lecture :

- 1. <u>Billet de circulation</u>: Pour avoir accès à la bibliothèque pendant les heures de cours, l'élève devra obtenir **obligatoirement un billet signé de la part de son enseignant, de la direction ou d'un intervenant scolaire** et le remettre à la technicienne en documentation.
- 2. Il est <u>interdit</u> d'apporter des objets personnels, tels que : sac à dos, sac à main, casquette, tous les couvre-chefs, manteau, cellulaire, iPod, tout appareil de captation du son et de l'image, nourriture et « breuvage ». L'élève n'apporte dans la salle de travail que le nécessaire pour travailler. Il ne doit pas laisser son étui à crayons et objets de valeur dans le casier.
- 3. <u>Travail :</u> Le silence, la discipline et la propreté sont de mise en tout temps. En général, l'élève effectue ses recherches et ses lectures seul. Évidemment, s'il a besoin, il doit consulter le personnel de la bibliothèque ou l'enseignant qui l'accompagne.
- 4. <u>Civisme</u>: Nous demandons à l'élève de manipuler les livres délicatement et de les remettre au bon endroit. Aucune indiscipline ne sera tolérée au centre : flânerie, bousculade, éclat de voix, etc. En quittant, l'élève doit replacer sa chaise et laisser son espace de travail propre.
- 5. <u>Prêt avec la carte d'identité :</u> Pour emprunter un livre, la carte étudiante est obligatoire <u>et</u> l'élève ne doit pas avoir déjà de livres en retard. Il est responsable des livres qu'il emprunte. Le maximum de prêts personnels est de 8 volumes (4 romans, 2 documentaires et 2 bandes dessinées).
- 6. <u>Références (dictionnaires) et périodiques</u> : Consultation sur place.
- 7. <u>Photocopies :</u> L'élève a à sa disposition un photocopieur. Il exécute lui-même ses photocopies. Le coût est de 0,15 \$ la page.
- 8. <u>Nouveaux livres</u>: Nous disposons d'une armoire vitrée servant de présentoir et contenant des nouveautés jugées dignes d'intérêt. Ce présentoir est à l'entrée de la bibliothèque. Pour obtenir un de ces volumes, l'élève doit le demander au personnel de la bibliothèque.
- 9. <u>Retard</u>: Chaque élève se doit de rapporter ses livres au plus tard à la date prévue. Si le retour n'est pas respecté, l'accès à de nouveaux emprunts lui sera refusé et il se verra dans l'obligation de s'acquitter de la valeur totale du livre.
- 10. <u>Perte de livres</u>: Chaque élève est responsable de ses emprunts. S'il y a perte ou bris de livre, l'élève devra rembourser la valeur totale du livre.

CAFÉTÉRIA

Les élèves respectent l'ordre d'arrivée pour être servis. Les restes de nourriture, les verres, le papier, le carton, etc., doivent être déposés dans les poubelles et les contenants de récupération (canettes et objets en verre). Il faut déposer son plateau à l'endroit prévu. En échange de son privilège de pouvoir dîner à l'école, l'élève devra avoir un comportement respectant les règles de civisme (respect, propreté, attitude). À défaut de s'y conformer, l'élève pourrait devoir effectuer des travaux communautaires ou perdre son privilège de dîner à l'école.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT ET SOLLICITATION À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

La sollicitation à l'intérieur de l'école est formellement interdite. Toute campagne de financement doit être approuvée par la direction de l'école et par le Conseil d'établissement. De plus, elle doit être conforme aux politiques sur le financement en vigueur à l'école. L'élève est libre de participer ou non à un projet de financement organisé par l'école.

CARTE ÉTUDIANTE

Tout élève doit avoir en sa possession la carte étudiante émise par l'école en début d'année. Tout élève doit être en mesure de présenter sa carte lorsque requise; il faut toujours la porter sur soi. Si l'élève a perdu sa carte d'identité, il se présente au secrétariat. Le coût de remplacement est de 10,00 \$ une première fois et de 15,00 \$ les fois suivantes.

CHANGEMENT D'ADRESSE ET INFORMATIONS PERSONNELLES

Les parents ont la responsabilité de communiquer tout changement d'adresse civique, adresse courriel et téléphone à l'école. Le parent doit se présenter au bureau de la technicienne en organisation scolaire ou communiquer avec elle au poste 2035.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Tout déplacement dans l'école doit se faire dans l'ordre et dans le calme. Si l'élève doit quitter son local pendant les cours, il doit détenir **obligatoirement un billet de circulation**. Il est interdit aux élèves de se tenir sur les étages lors de l'entrée du matin et de l'après-midi et lors des récréations.

CLÉ DE L'ASCENSEUR

L'élève doit se présenter au secrétariat. Des frais de 5 \$ seront demandés pour emprunter la clé et seront remboursés lorsque l'étudiant la rapportera.

PRENDRE UN RENDEZ-VOUS

L'élève qui désire rencontrer l'infirmière, le psychologue ou la psychoéducatrice doit se présenter au secrétariat pendant la récréation ou avant le début des cours le matin ou l'après-midi. La secrétaire ou l'élève remplit le formulaire de référence et le remet à l'intervenant concerné. L'élève doit aviser l'enseignante ou l'enseignant avant de se rendre à son rendez-vous. À la fin de la rencontre, l'intervenant remet un billet à l'élève en indiquant l'heure pour permettre à l'enseignant de vérifier si l'élève avait effectivement une rencontre avec un intervenant ou un consultant. Il est fortement suggéré d'éviter de prendre des rendez-vous lors des journées d'évaluation.

RESPECT DES AUTRES

En tout temps et en toute circonstance, l'élève doit respecter ses pairs. Il a droit à des cours de qualité. Cependant, tous les élèves ont, eux aussi, ce même droit. Il a donc l'obligation et la responsabilité d'adopter pendant ses cours une bonne attitude qui permettra à son enseignant de donner un cours de qualité.

Les élèves qui fréquentent l'école ont droit au respect et à leur intégrité physique. Si un élève est victime de menace ou de chantage, il ne doit pas hésiter à venir en informer une personne responsable (enseignant, intervenant, direction). De même, en tout temps et en toute circonstance, l'élève doit respect aux adultes de l'école.

Par conséquent, l'élève a le devoir d'éviter toute violence, toute menace de violence et de chantage. L'élève essaie de régler ses conflits à l'amiable, la parole est un excellent moyen pour ce faire. Au besoin, il peut toujours utiliser l'aide d'un adulte éducateur à l'école. L'élève qui n'est pas respectueux envers les autres se verra sanctionné en conséquence.

SALLE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

L'école encourage l'activité physique sous toutes ses formes. Cependant, nous tenons à vous rappeler que l'usage de toutes substances analogues aux stéroïdes et/ou anabolisants est strictement prohibé. De plus, l'usage de suppléments de type stimulant (ex. : éphédrine, caféine condensée, etc.) et de suppléments alimentaires de type « créatine » est interdit et pourrait entraîner une interdiction de fréquenter la salle de conditionnement physique. Vous pouvez consulter le site Internet du Centre canadien pour l'éthique dans le sport au http://www.cces.ca/fr/antidoping pour plus d'informations.

SECRÉTARIAT

L'élève doit se présenter pendant la récréation ou avant le début des cours le matin (8 h 00) ou l'après-midi (13 h). Si l'élève se présente pendant les heures de cours <u>sans un billet de</u> circulation, il sera retourné en classe.

STATIONNEMENT

Toutes les aires de stationnement devraient être réservées exclusivement aux employés et visiteurs. L'école a réservé une aire de stationnement pour les élèves du côté de la rue Larouche. La tolérance dont nous faisons preuve à l'égard des véhicules des élèves est un privilège que certains pourraient se voir retirer à la suite d'une attitude dangereuse ou inadéquate.

La Commission scolaire peut offrir à l'élève, qui accepte de se conformer aux présentes règles, la permission de se stationner sur les terrains appartenant à la Commission scolaire. L'élève qui stationne son véhicule sur le terrain de l'école s'engage à respecter les règlements de l'établissement relativement à la possession, l'utilisation ou le trafic de drogues, d'armes ou autres substances interdites à l'école. L'élève reconnaît que le Centre de services scolaire peut, en cas de doute raisonnable, procéder à la fouille du véhicule après avoir obtenu la permission de l'élève. En cas de refus de la part de l'élève de permettre ladite fouille, le directeur de l'école retirera à l'élève le droit de stationner son véhicule. Tout véhicule en infraction sera déplacé aux frais du propriétaire en défaut.

<u>POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ, IL EST STRICTEMENT INTERDIT AUX PARENTS D'UTILISER LE STATIONNEMENT DU BOULEVARD MELLON POUR L'EMBARQUEMENT OU LE DÉBARQUEMENT DES ÉLÈVES.</u>

TEMPÊTE

En cas de tempête, la suspension des cours sera annoncée sur le site Internet de l'école et du Centre de services scolaire, ainsi que dans les principaux médias.

TRANSPORT SCOLAIRE

Lors de son embarquement dans l'autobus scolaire, l'élève doit s'identifier au moyen de la carte d'identité reconnue par le Service du transport du Centre de services scolaire De La Jonquière. L'élève doit s'abstenir de fumer, de crier, de bousculer, d'user de langage abusif, de consommer nourriture et boisson et d'adopter une conduite indisciplinée. L'élève qui ne présentera pas sa carte d'identité ou un laissez-passer temporaire reconnu, attestant son admissibilité au transport scolaire, lorsque requis, pourra être exclu du transport scolaire. L'élève qui ne respectera pas les

règlements recevra un billet par le conducteur. Au 3^e billet, l'élève se verra retirer le droit au transport scolaire. Vous devez prendre note qu'une suspension du transport peut être immédiate si le ou les gestes reprochés sont jugés graves.

De plus, afin d'assurer la sécurité de tous les élèves, il est interdit de circuler entre et derrière les autobus.

ÉMULATION ET RECONNAISSANCE

L'émulation et la reconnaissance sont partie prenante des règles de conduite et des mesures de sécurité de l'école. Les enseignants-tuteurs de chacun des niveaux détermineront au début de l'année scolaire un projet d'émulation stimulant et encourageant. Il sera expliqué dans les premières semaines de septembre. Tous les projets visent à augmenter la motivation scolaire et développer le sentiment d'appartenance à son groupe d'âge. Ceux et celles qui se feront remarquer de façon particulière par leur initiative positive pourront être reconnus lors du Gala reconnaissance de fin d'année.

RENDEZ-VOUS

Nous vous recommandons fortement de ne pas vous présenter à l'école sans rendez-vous. Vous devez communiquer avec la personne que vous voulez rencontrer afin qu'elle soit disponible pour le faire.









Code vie : École polyvalente Arvida

1. Respect

- 1.1 Respecter les personnes et l'environnement en tout temps (gestes, attitude, langage).
- 1.2 Agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres afin de favoriser le vivre-ensemble.

Les comportements attendus en lien avec cette valeur sont...



- Je m'exprime avec calme et politesse dans un langage sans mot grossier, juron, insulte, expression violente ou sur un ton agressif
- Je traite l'autre comme mon égal en acceptant sa diversité
- Je suis à l'écoute de l'autre
- Je respecte le bien d'autrui, les équipements et les lieux en tout temps
- J'agis en tant que bon citoyen numérique et civique
- Je circule calmement dans l'école
- Je représente le mieux possible l'école dans toutes les activités auxquelles je participe
- Je m'éloigne des situations conflictuelles
- J'utilise les appareils technologiques avec respect et éthique
- Je respecte un code vestimentaire répondant aux normes habituelles de l'hygiène, de la convenance et du bon goût

2. Réalisation de soi et coopération

- 2.1 S'engager dans la vie scolaire en favorisant un effort constant, et ce, malgré ses difficultés.
- 2.2 Adopter des comportements favorisant son épanouissement et celui des autres.

Les comportements attendus en lien avec ces valeurs sont...



- Je m'implique activement dans mon cheminement scolaire
- Je participe activement aux activités d'apprentissage en classe
- J'utilise les ressources d'aides mises à ma disposition (aide pédagogique, CAP, récupération)
- Je participe à créer un climat de classe propice à l'apprentissage et au travail
- J'adopte de saines habitudes de vie et je respecte celles des autres

3. Persévérance

3.1 Prendre ses responsabilités quant à sa réussite éducative et personnelle.

Les comportements attendus en lien avec cette valeur sont...



- Je suis présent à l'école
- J'arrive à l'heure à l'endroit prévu
- J'apporte tout le matériel requis pour mes activités scolaires
- Je laisse mon cellulaire éteint et rangé sauf si mon enseignant me demande de l'utiliser
- Je m'acquitte du travail demandé et le remets dans les délais prévus
- J'accepte mes erreurs et les conséquences qui en découlent

Plan d'action de l'école

POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE



PORTRAIT

L'École polyvalente Arvida offre un milieu de vie exceptionnel comme le démontre sa variété de services, d'activités scolaires et de programmes. Nous constatons que notre école offre un milieu sécuritaire ainsi qu'un bon niveau d'encadrement selon le portrait qui a été fait lors de l'élaboration du projet éducatif.

Afin de maintenir ce climat de bienveillance dans notre école, le personnel considère prioritaire d'être proactif en matière de lutte contre la violence et l'intimidation sous toutes ses formes. Pour ce faire, nous offrons différents ateliers de prévention.

Le comité en place se rencontre ponctuellement afin de mettre à jour et d'améliorer le plan d'action, revoir les pratiques et s'ajuster tout au long de l'année scolaire. De plus, l'équipe des services complémentaires se réunit également sur une base régulière. Des rencontres de niveau ont lieu et des outils technologiques nous aident à maintenir une vigilance au quotidien.

Nous croyons donc que ces mesures mises en place sont efficaces et permettent aux élèves de se sentir en sécurité.

À NOTRE ÉCOLE

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont tolérées ni à l'école, ni dans le transport scolaire, ni par le biais de l'électronique.

Si un acte de violence mettant en cause la sécurité d'une personne survient, l'élève ou tout autre témoin doit le déclarer et savoir que cet incident sera géré immédiatement et efficacement.

Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

CONSTATS

Dans notre école, nous comptabilisons les manifestations de violence ainsi que toute l'information relative à chaque évènement.

À la suite de l'analyse des données compilées cette année, nous notons que les évènements de violence et d'intimidation sont peu fréquents à survenir. Ceux rapportés concernent davantage les élèves du premier cycle. Malgré ce constat, l'École polyvalente Arvida tient à porter une attention particulière à la violence et l'intimidation sous toutes ses formes et à tous les niveaux.

De plus, nous sommes à même de constater qu'une minorité de situations se produisant en dehors des heures de classes, sur les réseaux sociaux et doivent tout de même nécessiter une intervention de notre part.

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésactente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas i e même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent, il peut entrainer des gestes de violence.

Les conflits sont nécessaires pour appriendre. Ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'in imidation r'est pas un conflit, c'est une agression

DÉFINITIONS

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le Cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse ou de léser, blesser, opprimer ou ostraciser

INCIVILITÈ

Manque de courtoisie et de politesse, manquement aux r gles du comportement en société.

Code de vie

Respect-Réalisation de soi-Coopération-Persévérance

École polyvalente

QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

- Francontre de tous les groupes de l'école par la direction en début d'année.
- Dépôt du plan de lutte contre l'intimidation et la violence sur le site Internet de l'École polyvalente Arvida.
- Parrainage pour les élèves de secondaire 1.
- Ateliers de prévention en classe.
- Clip intimitation: présentation sur la cyberintimidation offert par un intervenant d'Équijustice et un policier de la sûreté publique de Saguenay.

AU MOMENT OÙ UN ACTE EST CONSTATÉ

Un arrêt d'agir est immédiatement demandé. La victime, l'auteur des gestes et les témoins sont rencontrés séparément.

Les parents sont informés de la situation et des sanctions imposées.

Des partenaires externes pourraient être sollicités (policiers).

SANCTIONS POSSIBLES

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires selon les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies, après analyse de la situation, en tenant compte du jeune et de la gravité des gestes.

MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT

Des services d'aide et de soutien sont offerts au besoin à la victime, au témoin ainsi qu'à l'auteur des gestes d'intimidation et de violence (médiation, lettre d'excuses, gestes de réparation, suivi).

Possibilité de ressources externes (CLSC, Transit, SOS jeunesse, Maison de l'Espoir, La Chambrée, La Maison ISA, Centre de réadaptation).

SUIVI

Une relance confidentielle est faite après quelques jours, auprès de la victime, afin de vérifier son sentiment de sécurité et s'assurer qu'il n'y a pas eu répétition des gestes.

MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

Toute personne victime d'intimidation et/ou de gestes de violence, ses parents ou des témoins peuvent **dénoncer** la situation auprès d'un membre du personnel de l'école. La personne qui reçoit la dénonciation transmettra la situation à la direction. Chaque plainte sera documentée, investiguée et les interventions nécessaires seront effectuées.

Pour signaler une situation dans le transport scolaire: Réception de l'école: (418) 548-3313, poste 2000

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée.

*Ce document a été vérifié par le Conseil d'établissement de l'École polyvalente Arvida le 6 avril 2021.

LES MESURES DE RÉPARATION

Un point majeur à considérer dans la relation avec l'élève est d'accepter qu'il puisse faire des erreurs et aussi les réparer. Les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école permettent à l'élève de corriger certains comportements. Cela répond parfaitement à la triple mission de l'école qui est d'instruire, socialiser et qualifier dans un contexte d'évolution, de la première à la cinquième année du secondaire.

LA RETENUE

La retenue a pour but de responsabiliser l'élève par rapport à ses obligations. La retenue se déroule à la date, l'heure et au lieu déterminé par la direction. L'enseignant doit alors communiquer avec les parents afin de les aviser. L'élève qui ne se présente pas à sa retenue sans entente préalable avec son enseignant ou la direction pourra être suspendu de l'école ou assigné à la retenue prévue lors des journées de planification.

CLASSE-RESSOURCE « L'ESCALE »

Le retrait n'est pas une fin en soi, c'est un moment transitoire qui permet de poursuivre les activités d'enseignement plutôt que de persévérer dans des conditions difficiles. Cette mesure permet à l'enseignant d'éviter les situations d'escalade verbale et lui donne l'opportunité de reporter la gestion du conflit dans des conditions plus convenables.

La classe-ressource, qu'on appelle L'Escale, existe principalement pour assurer un bon climat éducatif en salle de classe et un environnement socio-éducatif sécuritaire dans l'école. Il peut arriver des situations où l'enseignant devra référer un élève en classe-ressource soit pour un comportement qui perturbe le climat de la classe ou parce qu'un élève s'est manifesté par un manque de respect grave envers un élève ou un membre du personnel, un acte d'intimidation ou de violence physique.

Lorsqu'un élève est référé en classe-ressource, il reçoit un laissez-passer qui précise le motif de la référence et le travail à effectuer pendant la période. L'élève doit se présenter à la personne assignée en classe-ressource et lui remettre le laissez-passer. Un manquement est donné à l'élève et un appel ou un courriel aux parents est effectué.

Règlements de la classe-ressource :

- 1. Lorsque l'élève s'adresse à la personne-ressource, il doit le faire en se présentant à son bureau et à voix basse:
- 2. L'élève doit prendre la place assignée par la personne-ressource;
- 3. Lorsque demandé, l'élève remplit avec sérieux le formulaire de réflexion;
- 4. L'élève ne peut se promener ou sortir du local sans en avoir obtenu l'autorisation de la personne-ressource du local; dans le cas d'un élève qui n'a pas de travail, la personne responsable de la classe-ressource appelle un surveillant qui accompagnera le jeune à sa case pour aller en chercher;
- 5. L'élève fait le travail déterminé sur son manquement ou termine le travail qu'il faisait en classe;
- 6. Le travail se fait toujours individuellement et en silence.

En cas du non-respect des règlements de la classe-ressource, l'élève sera dirigé vers la direction de niveau. Cette mesure s'applique également à l'élève qui refuse de se présenter en classe-ressource.

LA SUSPENSION

Dans l'évaluation d'un événement ou d'une situation qui exige une suspension, la direction de l'école tient compte de la gravité, de l'intensité et de l'intention pour l'application d'une sanction. La durée d'une suspension varie de 1 à 5 jours.

TENUE VESTIMENTAIRE

Par respect, l'élève doit toujours se présenter à l'école dans une tenue vestimentaire répondant aux normes habituelles de l'hygiène, de la convenance et du bon goût. Ainsi, les élèves doivent être proprement, dignement et décemment vêtus. Les vêtements déchirés doivent couvrir le corps et ne pas laisser paraître les sous-vêtements.



TENUE VESTIMENTAIRE (suite)

Ne sont pas acceptés à l'école :

- Les vêtements avec manches et pantalons coupés; avec chaînes, épingles; à connotation violente (« Skinhead »); comportant une inscription considérée comme vulgaire, sexiste, raciste ou faisant la promotion de la drogue, de l'alcool ou de la violence ainsi que les coiffures qui ne répondent pas au bon goût d'une maison d'éducation.
- Bottes et chaussures à embouts d'acier.

Une impertinence au plan de la tenue vestimentaire entraîne le non-accès aux salles de cours. L'élève sera référé à la direction de l'école pour le prêt d'un vêtement approprié ou pour lui demander d'aller se changer chez lui.

ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

LE STEP

(Service temporaire d'encadrement pédagogique)

Le STEP est un service offert aux élèves de 1^{re} et de 2^e secondaire du régulier qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. L'objectif est d'offrir une mise à niveau aux élèves éprouvant des difficultés passagères. L'accès à ce service nécessite l'analyse du dossier de l'élève par la direction et l'équipe d'enseignants.

AVIS D'ABSENCE POUR UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL

Lorsqu'un élève doit s'absenter pour un événement spécial comme un voyage hors du cadre scolaire, il doit compléter le formulaire d'avis d'absence disponible au secrétariat. Veuillez prendre note que dans un tel cas, <u>l'enseignant n'est nullement dans l'obligation de :</u>

- fournir le travail effectué lors de l'absence;
- fournir du travail supplémentaire;
- faire reprendre une évaluation ou autre.

L'élève a la responsabilité de reprendre le temps ou le travail manqué lors de récupération, d'aide pédagogique ou autres services.

LE CAP

(Centre d'aide pédagogique SAE)

Le service CAP a pour objectif de venir en soutien aux élèves de Sport-Art-Études ayant des difficultés graves ou qui sont en échec.

Les élèves qui profitent de ce service sont convoqués et leur présence est obligatoire. Ceux-ci se présentent au local CAP et non à leur discipline sportive ou artistique en après-midi. Il est à noter que ce service vient également en complémentarité pour les étudiants qui sont sous la responsabilité du protocole des TCC ou de la réadaptation physique.

AIDE PÉDAGOGIQUE SAE

Tous les élèves du programme Sport-Arts-Études sont susceptibles d'être assignés à des rencontres d'aide pédagogique par leurs enseignants si les notes de l'élève se retrouvent sous la barre des 70% exigés pour faire partie du programme. Ces assignations sont des **présences obligatoires** pour le jeune. En cas d'absence ou de retard non motivé, l'enseignant pourra donner une retenue sur une journée pédagogique, une retenue en après-midi, en plus d'exiger une reprise de la période d'aide pédagogique manquée. Les parents seront avisés de cette situation par l'enseignant. En cas d'absences ou retards répétés (plus de 3 fois), la situation sera acheminée à la Direction.

L'horaire de l'aide pédagogique SAE est disponible sur le site Internet de l'école sous l'onglet « vie pédagogique ».

En cas de non-respect de cette règle, le jeune sera soumis à une étude de cas ou d'autres mesures disciplinaires pourront être imposées.

BULLETIN

Exceptionnellement cette année, la pondération des étapes est la suivante pour toutes les matières, soit : étape 1 = 40%, étape 2 = 60%. En plus des deux étapes, des communications écrites seront produites.

Correction au bulletin (notes et absences)

L'élève se présente auprès de l'enseignant concerné pour demander une correction au bulletin. Par la suite, l'enseignant rencontre la technicienne en organisation scolaire pour effectuer la correction. La T.O.S. remettra à l'élève un nouveau bulletin.

<u>PARTICULARITÉ POUR LA LECTURE DES ROMANS OBLIGATOIRES: ANALYSER ET APPRÉCIER DES ŒUVRES LITTÉRAIRES</u>

La lecture des romans au secondaire est obligatoire. Pour ce faire, l'enseignant prévoit un temps de lecture déterminé pour chaque roman. À l'échéance de celui-ci, l'élève aura un test de lecture ou des travaux à réaliser.

Les conditions pour faire ou reprendre un test de lecture :

- Il faut motiver chaque absence à l'aide d'un mémo écrit et signé par un parent ou un responsable, avant l'absence (rendez-vous médical, activités sportives ou autres) ou après l'absence (par exemple, maladie).
- <u>Au début du prochain cours ou au retour à l'école</u>, l'élève présente le billet justifiant son absence et, le cas échéant, demande à l'enseignant de faire ou de reprendre le test. L'élève doit <u>LUI-MÊME</u> faire cette demande, il est responsable en tout temps de son cheminement scolaire.

Il est à noter que l'élève n'ayant pas de raison justifiée pourra quand même faire ou reprendre un test de lecture, mais le résultat pourrait être diminué.

RÉCUPÉRATION

Des récupérations sont offertes aux élèves du régulier qui ont des difficultés académiques ou qui ont accumulé du retard. Celles-ci sont offertes dans la majorité des matières. Elles ont lieu sur l'heure du diner et à un horaire fixe sur le cycle de neuf jours.

L'horaire des récupérations au programme régulier est disponible sur le site Internet de l'école sous l'onglet « vie pédagogique ».

Les élèves du 1^{re} cycle du secondaire régulier peuvent profiter dans leur parcours académique d'un champ d'intérêt « Robotique, Multisports, Musique et Arts plastiques ». Il est à noter qu'en

raison de l'impact de la présence de ces champs d'intérêt sur la grille-matière (diminution du temps alloué à certaines matières), il est possible pour un enseignant, sur une base occasionnelle, de convoquer tous ses élèves à une récupération obligatoire sur l'heure du midi afin d'effectuer une mise à niveau.

TRAVAUX SCOLAIRES

Pour réussir, l'élève doit continuellement fournir des efforts et travailler consciencieusement. L'élève doit prendre tous les moyens nécessaires afin de remettre dans les délais prévus, les travaux qui lui sont demandés par ses enseignants. L'élève doit se présenter à ses cours avec tout le matériel nécessaire.

Si l'élève néglige de remettre des travaux, il devra faire de la retenue afin de réaliser ses travaux. En cas de suspension à l'Escale ou à la maison, l'élève est tenu de réaliser les travaux qu'il aurait eu à faire en classe. Advenant le cas où il n'effectuerait pas ses travaux, il pourrait se voir attribuer la note « 0 ». Au retour d'une absence motivée, l'élève est tenu de fournir tous les efforts nécessaires pour prendre acte et connaissance du travail à faire. « Un travail assidu est gage de réussite ».

L'élève est tenu de réaliser et de remettre, selon l'échéancier prévu par l'enseignant, tous ses travaux. Si l'élève ne respecte pas ce délai, il perdra 10% par jour durant les trois jours suivants. Si à la 3º journée il n'a toujours pas remis son travail, il se verra convoqué en retenue pour le compléter. La base de notation de départ sera alors de 70%. Si l'élève ne se présente pas à la retenue et que le travail n'est pas complété à l'issue de cette retenue, l'élève pourrait se voir suspendu avec comme condition de réintégration, la remise de son travail complété.

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX / GOUVERNEMENTAUX

CONSOMMATION DE TABAC ET/OU VAPOTAGE DANS L'ÉCOLE ET DANS LA COUR

L'Assemblée nationale du Québec a renforcé la Loi sur le tabac. Il est désormais interdit de fumer, de vapoter et/ou de fournir du tabac à une personne de moins de 18 ans tant dans l'école que sur les terrains de l'école.

En vertu d'une directive du Centre de services scolaire De La Jonquière, ce nouveau règlement s'applique non seulement aux élèves, mais aux membres du personnel, et ce, <u>en tout temps.</u>

De plus, une équipe d'inspecteurs du ministère de la Santé et des Services sociaux surveille le respect tant des mesures de la Loi sur le tabac s'appliquant sur les terrains d'école que des obligations incombant aux exploitants de ces lieux relativement à l'application desdites mesures.

INTRUSION (Règlement municipal de Ville de Saguenay)

Il est défendu à toute personne de se retrouver dans une école ou sur le terrain d'une école sans la permission de la direction de celle-ci, lorsque cette personne n'est pas inscrite comme élève dans cette école. Cette interdiction s'applique également à tout élève faisant l'objet d'une suspension temporaire ou d'expulsion. Une contravention pourrait être remise aux contrevenants.

LES ARMES BLANCHES (Règlement municipal de Ville Saguenay)

« Il est interdit à toute personne de se trouver dans un endroit public, une rue, un parc, une place publique, à pied ou dans un véhicule de transport public, en ayant sur soi un couteau, un bracelet de cuir avec métal, une épée, une machette, un couteau de type « Exacto » ou autre objet similaire. »

<u>SÉCURITÉ</u>

Des extincteurs et des boîtes pour déclencher le système d'alarme se trouvent dans différents secteurs de l'école. L'élève étant informé de leur utilité doit se conformer aux règles d'utilisation.

L'élève pris à manipuler inutilement un extincteur ou à déclencher sans motif valable le système d'alarme commet au sens de la Loi un geste criminel (Art. 393 du Code criminel). Il sera suspendu de l'école immédiatement et son nom sera acheminé au policier préventionniste de Ville Saguenay pour une éventuelle rencontre. L'élève s'expose à des poursuites judiciaires.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET PARTICULIERS

SERVICE DE PSYCHOLOGIE

Champs d'intervention

- Évaluation psychologique.
- Suivi individuel auprès d'élèves avec troubles de santé mentale, problèmes personnels et/ou familiaux.
- Soutien aux parents et enseignants.
- Liens avec instances externes au besoin.
- Gestion de crise postvention.

Ce service est accessible :

- Sur référence (formulaire succinct disponible au secrétariat), si l'intervenant de 1^{re} ligne (prise en charge) considère que l'élève doit rencontrer un intervenant approprié.
- Par le biais du plan d'intervention.
- Sur référence de la direction.
- En s'adressant directement à la psychologue.

SERVICE DE PSYCHOÉDUCATION

Champs d'intervention

- Suivi individuel auprès des élèves en trouble de comportement, avec problèmes personnels et familiaux.
- Soutien aux parents et aux enseignants.
- Référence à l'externe et suivi de la situation.
- Intervention en situation de crise postvention.

Ce service est accessible :

- Sur référence (formulaire succinct disponible au secrétariat), si l'intervenant de 1^{re} ligne (prise en charge) considère que l'élève doit rencontrer un intervenant approprié.
- Par le biais du plan d'intervention.
- Sur référence de la direction.
- En s'adressant directement à la psychoéducatrice.

SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Champs d'intervention

- Suivi individuel.
- Démarche de résolution de conflits.
- Soutien aux enseignants.
- Répondant de la classe-ressource.
- Référence à l'externe.

Prévention des toxicomanies

- Évaluation.
- Accompagne les élèves à risque pour réduire la prévalence (suivi individuel).
- Référence à l'externe.

Ce service est accessible :

- Par le biais du plan d'intervention.
- Sur référence de la direction.
- En s'adressant directement au TES.

SERVICE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (C.O.)

Champs d'intervention

- Rencontre individuelle des élèves de 4^e et de 5^e secondaire (counseling de choix de carrière).
- Rencontre des groupes d'élèves de 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e secondaire.
- Analyse des dossiers scolaires.
- Classement et choix de cours.
- Passation et interprétation de tests.
- Organisation d'activités d'exploration professionnelle à l'extérieur de l'école.
- Facilite les passages stratégiques (primaire au secondaire et premier au deuxième cycle du secondaire ainsi que secondaire collégial).
- Motivation scolaire.
- Aide à la réussite.

Ce service est accessible :

- En s'adressant directement au conseiller ou à la conseillère en orientation ou en cas d'absence, l'élève doit se diriger vers le secrétariat afin de remplir une feuille de rendez-vous.
- Lors des rencontres de groupe.
- Sur référence des membres du personnel. À la suite d'une consultation téléphonique par les parents.

SERVICE D'ANIMATION DE VIE SPIRITUELLE ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE (AVSEC)

Champs d'intervention

- Est offert à tous les élèves et leur fait vivre des situations de réflexion sur plusieurs thématiques.
- Offre la possibilité aux jeunes de s'engager dans des projets personnels et collectifs visant à développer leur conscience sociale.
- Permet de développer auprès des jeunes un sentiment d'appartenance à leur école et à leur milieu.
- Comité parrainage.
- Passage primaire-secondaire.
- Animation de comités et de groupes-classes.
- Soutien pour les projets intégrateurs.
- Accompagnement individuel et de groupe.

Ce service est accessible lors d'activités particulières et d'activités ouvertes à tous :

- En s'adressant directement à l'AVSEC.
- Sur référence de la direction.

SERVICE D'ANIMATION SUR LES PLANS SPORTIF, CULTUREL ET SOCIAL (TECHNICIEN(NE) EN LOISIRS)

Champs d'intervention

- Planification et organisation des activités étudiantes.
- Animation du Parlement étudiant.
- Gestion des équipes sportives, des ressources humaines et des équipements s'y rattachant.
- Gestion des prêts et locations de salles.

Ce service est accessible :

• En s'adressant directement au technicien ou à la technicienne en loisirs.

SERVICE DE SOUTIEN À L'UTILISATION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE (TECHNICIEN(NE) EN DOCUMENTATION)

Champs d'intervention:

- Accueil et accompagnement des groupes d'élèves;
- Guide les élèves dans leurs consultations:
- Anime les ateliers sur le fonctionnement de la bibliothèque;
- Achète les collections les plus récentes;
- Promotion de la lecture.

Ce service est accessible :

- Lors de la fréquentation des groupes avec leur enseignant (avec rendez-vous);
- Sur référence de la direction;
- La bibliothèque est ouverte de 8 h 15 à 16 h 15;
- À noter que de 12 h à 13 h, lecture et travail personnel seulement.

SERVICE DE SANTÉ (INFIRMIÈRE CLINICIENNE)

Champs d'intervention

- Éducation à la santé Promotion et prévention Rencontres de groupes et kiosques;
- Identification, évaluation et suivi des élèves présentant des problèmes de santé qui nécessitent des mesures particulières à l'école (anaphylaxie, diabète, etc.);
- Consultations individuelles et suivis sur rendez-vous;
 - Accueil Évaluation Orientation et Référence;
 - Counseling en sexualité (Information sur la contraception et les ITSS, contraception d'urgence (pilule du lendemain), initiation à la contraception hormonale, test de grossesse);
- Collaboration aux activités de vaccination des élèves de 3e secondaire;
- Préventions des maladies infectieuses;
- Rôle-conseil auprès de l'école pour l'organisation des premiers soins.

Ce service est accessible :

- En remplissant un formulaire disponible au secrétariat;
- En s'adressant directement à l'infirmière;
- Sur référence de la direction, d'un intervenant de l'école ou d'un enseignant;
- À la suite d'une consultation téléphonique par l'autorité parentale.

Les services particuliers offerts à l'école

DES PERSONNES D'AUTRES SERVICES SERONT INTERPELLÉES AFIN DE BIEN T'ACCOMPAGNER TOUT AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE.

Ce service est accessible :

- Le tutorat;
- L'enseignant-ressource en 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire.
- Le soutien pédagogique et à l'encadrement en 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire.
- Le responsable de niveau en 4e et 5e secondaire.
- Le conseiller pédagogique au programme Sport-Arts-Études.

NOTE : EXTRAIT DE : MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET PARTICULIERS.

CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS DES ÉLÈVES

- 1. Tout élève a droit à la liberté d'expression et d'opinion; toutefois, celle-ci doit s'exercer en temps et lieu et selon un contexte de respect mutuel;
- 2. Tout élève a droit au respect de sa personne quels que soient sa race, sa nationalité, son sexe, ses caractéristiques physiques et ses capacités intellectuelles;
- 3. Tout élève a droit à une éducation complète. Cependant, il a la responsabilité de fournir les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs visés par l'enseignant. Il doit favoriser la transmission des cours inscrits aux programmes;
- 4. Tout élève a droit à une confidentialité de sa vie privée et de ses résultats scolaires, en conformité avec les normes de la Loi 65:
- 5. Tout élève a droit au matériel de base prévu pour son apprentissage; il a le devoir de maintenir en bon état le matériel qui lui est prêté. Il se doit également de respecter l'équipement et les lieux physiques de l'école;
- 6. Tout élève a droit d'être informé sur les activités et les événements étudiants qui ont lieu dans son milieu scolaire;
- 7. Dans l'application du respect de ses droits et de la réalisation de ses devoirs, tout élève peut bénéficier du support de l'ensemble des éducateurs de l'école.

« TOUT DROIT CORRESPOND À UN DEVOIR. »

Gouvernement étudiant, Mouvement J.E.C., Conseil d'orientation Résolution : 16 juin 1993 Conseil étudiant (modification), Conseil d'établissement (Rés.-CE-08-66)

ENGAGEMENT PERSONNEL

J'ai pris connaissance des règles de conduite et m et je m'engage à les respecter.	nesures de sécurité des élèves. Je les accepte
Signature de l'élève	Date
J'ai pris connaissance des règles de conduite et m avec mon adolescent. Je l'encourage à les respect	
Signature de l'autorité parentale	Date
Signature de l'enseignant-tuteur	-

Démarche de résolution de problèmes en mathématique - secondaire



même

temps

LECTURE DU PROBLÈME

- 1 Je me calme.
- 2 Je survole le texte.
- 3 Je lis tout le texte d'une façon neutre.
- 4 J'encadre la tâche à accomplir et la reformule.
- 5 Je m'assure que je comprends la tâche, les mots de la question et du texte.

LECTURE MATHÉMATIQUE



1 - Je relis en éliminant les **données surperflues** en les barrant.

- 2 Je **surligne** les points importants.
- 3 Je cible **les actions mathématiques** que j'aurai à poser lors de la résolution.

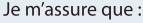
•



ACTIONS MATHÉMATIQUES

- 1 J'identifie les **étapes** du problème, les écris et/ou je les schématise.
- 2 J'applique mes savoirs et mes processus pour chacune des étapes.

APRÈS LA RÉSOLUTION





- ma démarche est claire,
- j'ai répondu à la question,
- ma réponse est réaliste,
- les **unités** sont **présentes** et je me félicite de mon bon travail.

LES FRACTIONS

Addition et soustraction Même dénominateur

$$\frac{1}{2}^{x3} + \frac{1}{3}^{x2}$$

$$\frac{3}{6} + \frac{2}{6} = \frac{5}{6}$$

Multiplication (en haut/en bas)

$$\underbrace{\frac{2}{3}}_{3} \times \underbrace{\frac{1}{5}}_{5} = \underbrace{\frac{2}{15}}_{15}$$

Division (on multiplie par l'inverse)

$$\frac{2}{3} \div \frac{5}{3}$$

$$\frac{2}{3} \times \frac{3}{5} = \frac{6}{15} \longrightarrow \frac{2}{5}$$

Exposants

$$\left[\frac{2}{3}\right]^2 \longrightarrow \frac{2^2}{3^2} \longrightarrow \frac{4}{9}$$

Toujours <u>réduire</u> la fraction finale

Remise d'un travail Aide-mémoire

Consignes à respecter	Inscrire le travail dans la case												
Pour un travail court Mise au propre	Production écrite												
1) J'ai fait l'en-tête conformément à celui de l'agenda p	V												
2) Mon travail possède un titre .	$\sqrt{}$												
3) J'ai écrit « recto » seulement.													
4) Pour chacun de mes paragraphes, j'ai fait l'alinéa.													
5) Pour chacun de mes paragraphes, j'ai souligné l'intertitre (s'il y a lieu).	V												
6) Mon travail est au stylo, à l'encre noire ou bleue.	$\sqrt{}$												
7) J'ai respecté une marge à droite.													
8) J'ai inscrit le nombre de mots à la fin de mon travail.	V												
Correction d'une production écrite Sur le brouillon :													
S→J'ai vérifié la structure de mes phrases. J'ai ajusté mes temps de verbes . Chaque phrase possède un verbe conjugué .	\ \ \												
P→J'ai vérifié mes majuscules, virgules, accents et points à la fin de mes phrases.	√√ √√												
U→J'ai cherché les mots dans le dictionnaire .	$\sqrt{}$												
G→J'ai appliqué ma méthode de correction de dictée (voir dans mon profil du scripteur).	11												
V→J'ai changé des mots afin d'éviter les répétitions (procédés de reprise de l'information).													

TABLEAU DE RÉPARTITION DES ÉLÉMENTS D'APPRENTISSAGE MÉTHODES DE TRAVAIL EFFICACES

Légende : (o) indique une <u>sensibilisation</u> face à l'élément d'apprentissage.

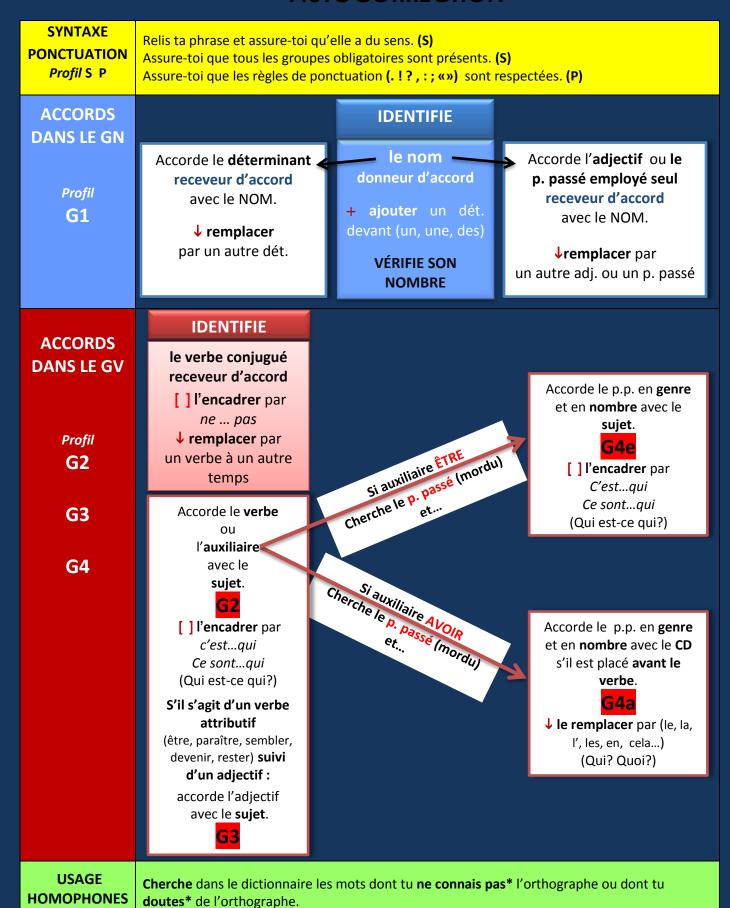
Légende : (+) indique un apprentissage <u>systématique</u>; l'élève le reconnaît, l'applique et s'approprie la terminologie.

Légende : (•) indique que l'élève doit poursuivre l'<u>approfondissement</u> de l'élément d'apprentissage, de façon régulière et avec autonomie.

Contenu	Se	Secondair			
	1	2	3		
A) Organisation de l'élève dans le temps					
1. L'organisation du cours secondaire	+	•	•		
2. L'utilisation de l'agenda	+	•	•		
3. Quelques règles de base pour bien étudier	+	•	•		
B) Organisation de l'élève dans son environnement					
1. L'espace de travail à la maison	+	•	•		
2. Les règlements de l'école, l'hygiène, la propreté	+	•	•		
C) Écouter et suivre un cours					
1. « Êtes-vous visuel, auditif ou kinesthésique? »	0	+	•		
2. Développer sa capacité de concentration	0	+	•		
D) Réussir ses examens	-				
1. Établir le portrait de l'élève	0	+	•		
2. Vaincre le stress des examens (avant et pendant)	0	+	•		
3. Améliorer sa mémoire	0	+	•		
E) Les ressources scolaires					
1. Les services complémentaires	+	•	•		
2. La bibliothèque	+	•	•		
3. L'utilisation du laboratoire informatique, le mot de passe	+	•	•		
F) Gestion du matériel scolaire					
1. Le coffre à crayons	+	•	•		
2. Le sac d'école	+	•	•		
G) Remise d'un travail court					

1. En-tête (toujours dans l'agenda)	+	•	•	
2. Marge à droite	+	•	•	
3. Stylo à encre noire ou bleue	+	•	•	
4. Méthode de correction des fautes (usage, grammaire)	+	•	•	
5. Méthode de correction des fautes (syntaxe, ponctuation)	0	+	•	
H) Remise d'un travail long				
1. Page titre d'un travail long (toujours dans l'agenda)	+	•	•	
2. Bien cerner le sujet	0	+	•	
3. Chercher de la documentation (Regard, Internet)	0	0	+	
4. Le plan provisoire	0	+	•	
5. L'introduction (sujet amené, posé et divisé)	0	+	•	
6. Le développement	0	+	•	
7. La conclusion	0	+	•	
8 La page de titre et la table des matières avec Word			+	
8.1. Insertion de citations			+	
8.2. Insertion de notes en bas de page et références			+	
8.3. Paginer			+	
8.4. La bibliographie			+	
8.5. Insertion d'images			+	
8.6. Insertion d'un tableau			+	
I) Stratégies de lecture				
1. Avant la lecture d'un texte	+	+	•	
2. Pendant la lecture; annoter et surligner (dans un texte courant, un texte littéraire et dans une question)	+	+	•	
3. Après la lecture	+	+	•	
4. Les marques d'organisation textuelle dans le documentaire	0	+	•	
5. Le vocabulaire pour la compréhension d'un texte	0	+	•	
6. La reprise de l'information	+	+	•	
7. La paraphrase	0	+	•	
8. La consigne (les mots-clés dans une question)	0	+	•	
J) La prise de notes				
1. Quelques conseils	0	0	0	
2. Les symboles et les abréviations	0	0	0	
K) L'utilisation du dictionnaire				
1. Le fonctionnement du dictionnaire	+	•	•	
2. Chercher un mot	+	•	•	

AUTOCORRECTION



Assure-toi d'associer les homophones à leur bonne classe de mot et de les orthographier

Profil

U / G6

correctement.

LE PROFIL DE SCRIPTEUR CODE DE CORRECTION

	ORTHOGRAPHE D'USAGE
U	Orthographe d'usage
	ORTHOGRAPHE GRAMMATICALE
G1	Accord dans le GN: déterminant / nom ou pronom / adjectif comp. du nom / p. passé seul
G2	Accord du verbe avec le groupe sujet ou particularité de la conjugaison
G3	Accord de l' adjectif <mark>attribut du sujet</mark>
G4 ge ga	Accord des participes passés E (avec l'auxiliaire être ou un autre verbe attributif) A (avec l'auxiliaire avoir)
G5	Verbe à l'infinitif
G6	Homophone
G7	Majuscule (nom propre et en lien avec les deux points, le point ou la virgule) contraction, trait d'union, apostrophe, coupure d'un mot à la fin d'une ligne
G8	Autres
	SYNTAXE
\$1 \$2 \$3 \$4 \$5 \$6 \$7 \$8 \$9 \$10 \$11	Construction de la phrase Absence ou présence d'un mot ou d'un groupe essentiel/superflu Marque de la négation mal employée Subordonnée sans matrice Ordre incorrect des mots ou construction boiteuse Emploi des verbes Choix de l'auxiliaire Concordance des temps verbaux Emploi des pronoms et des déterminants Choix du pronom ou du déterminant Autres Choix de la préposition Choix du coordonnant Choix de l'adverbe Utilisation d'une tournure propre à l'oral
	PONCTUATION
Р	Ponctuation
	VOCABULAIRE
ν	Utilisation du vocabulaire (impropriété, anglicisme, barbarisme, langue familière, etc.)

MODÈLE D'UN EN-TÊTE

T	
Le mardi 30 août 2022	Andrée Tremblay
Arts plastiques	Groupe 108
(une ligne libre)	
<u>Exercice sur l'image</u>	
(Souligne le titre du travail à l'aide d'une	règle.)
 (deux lignes libres)	
 Alinéa (début du texte)	
(Dans un texte, ligne dont le premier mot est en retrait.)	

MODÈLE D'UNE PAGE TITRE

↓ 4cm (à partir de la bordure de la feuille)

GÉOGRAPHIE 1re SECONDAIRE

TRAVAIL PRÉSENTÉ À

→ 4 cm

(à partir de la bordure de la feuille)

3 cm ◀

MOTS CROISÉS

PAR

JULIEN TREMBLAY
Groupe: _____

ÉCOLE POLYVALENTE ARVIDA

LE MARDI 30 AOÛT 2022

3 cm (à partir de la bordure de la feuille)

MINI-BOTTIN

URGENCE	TÉLÉPHONE
Police, pompiers, ambulance	911
Info-santé C.L.S.C.	811
Association des parents d'adolescents Jonquière (Le Transit)	(418) 695-2780
C.L.S.C. de la Jonquière	(418) 695-2572
Centre Antipoison	1-800-463-5060
Centre de prévention du suicide 02 (C.P.S.)	(418) 545-9110 Poste 2221
Centre de santé et des services sociaux de Jonquière	(418) 695-7700
Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean	(418) 547-5773
Jonquière Médic	(418) 699-6030
Le Havre du Fjord inc.	(418) 548-0071
Maison d'hébergement S.O.S Jeunesse	(418) 548-3870
S.O.S. Violence conjugale	1-800-363-9010
Service de police	(418) 699-6000
Tel-Aide	(418) 695-2433
Maison de l'Espoir	(418) 545-9274
DROITS	
Aide juridique	(418) 547-2644
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)	(418) 543-9695
Commission des droits de la personne et des droits	(418) 698-3636
de la jeunesse	(410) 030-3030
ALCOOL ET TOXICOMANIE	
Alcoolique anonyme	(418) 549-2183
Al-Anon, Al-Ateen	(418) 696-2303
Drogue Aide et référence	1-800-265-2626
Narcotiques anonymes	1-855-544-6362
Travailleurs de rue	(418) 542-7536
AUTRES	
Centre de services scolaire De La Jonquière	(418) 542-7551
GAI Écoute	1-888-505-1010
Ligne parents	1-800-361-5085
Patro de Jonquière	(418) 542-7536
Société de transport du Saguenay (S.T.S.)	(418) 545-2487
Tel-Jeunes	1-800-263-2266

ORGANISMES-PARTENAIRES SPORT-ARTS-ÉTUDES

SPORT-ÉTUDES	TÉLÉPHONE
Club d'athlétisme Jakours	(418) 548-3923
Club de basketball le Bleu et Or Arvida	(418) 271-4855 - (418) 376-1923
Club de volleyball Saguenay	(418) 812-4277
Club de cyclistes le Bleu et Or	(418) 290-4851
Club de gymnastique JAKO	(418) 546-0055
Club de natation Jonquière (CNJO)	(418) 699-0196
Club synchro Saguenay (nage synchronisée)	(581) 234-0852
Club de tennis intérieur Saguenay	(418) 548-3179
Hockey Élites de Jonquière midget AAA	(418) 540-1619
Hockey structure intégrée bantam AAA et pee wee AAA	(418) 590-9118
Hockey structure intégrée midget Espoirs	(418) 590-9118
Organisation du baseball mineur de Jonquière	(418) 290-7982
Ski alpin Mont-Édouard	(418) 540-2766
CONCENTRATION SPORT	TÉLÉPHONE
Club de patinage artistique Les Mazurkas	(418) 698-3000 poste 6781
Club de soccer de Jonquière	(418) 698-3345 poste 2
Crossfit Jonquière	(418) 815-2246
École de snowboard et skateboard Saguenay	(418) 540-8755
Organisation du hockey mineur Jonquière	(418) 540-6308
Hockey structure intégrée pee wee relève AAA	(418) 540-6308
Sport équestre – Les écuries Belle Passion	(418) 376-9056
Sports électroniques	(418) 815-9850 - (418) 818-0482
ARTS-ÉTUDES	TÉLÉPHONE
Les Ateliers d'arts plastiques de Jonquière	(418) 542-9560 ou 699-6194
Atelier de musique de Jonquière	(418) 548-0707
Le Prisme culturel (ballet et Hip-Hop)	(418) 212-8022



- @ Centre de services scolaire De La Jonquière et portail : http://www.csjonquiere.qc.ca
- @ Allô prof : http://www.alloprof.qc.ca/ (Aide aux devoirs)
- @ Le bon patron : http://wwwbonpatron.com/ (Correcteur de grammaire)
- @ Le devoir conjugal : http://www.pomme.ualberta.ca/devoir/ (Conjugaison de verbes)
- @ Grand Dictionnaire OLF: http://www.olf.gouv.gc.ca/ressources/gdt.html
- @ Fouineux : http://www.fouineux.com/original (Recherches diverses)
- Wikipédia: http://fr.wikipedia.org/wiki/Accueil (Encyclopédie)
- @ Informations Sport-Arts-Études : http://www.recit02.qc.ca/sae (Clubs sportifs)
- @ Saines habitudes de vie : http://www.vasy.gouv.qc.ca
- @ Allergies alimentaires: http://www.aqaa.qc.ca
- @ Informations sur les aliments : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/consommation/
- @ Organisme : http://www.gaiecoute.org
- @ Information sur la cyberintimidation: : http://www.aidezmoisvp.ca



AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE,

intimidation. Tolérance zéro!

PARLER,
C'EST FAIRE CESSER
L'INTIMIDATION.



Si tu es victime ou témoin d'intimidation, parles-en à une personne en qui tu as confiance.

DÉNONCER, CE N'EST PAS « STOOLER »!

Centre de services scolaire De La Jonquière

Ouébec 🗔



VIVRE SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

COMME DANS LA VRAIE VIE!



3.

ÊTRE RESPONSABLE : OÙ ET QUAND ?

- Peu importe quel appareil est utilisé (cellulaire, téléphone intelligent, tablette électronique, ordinateur, etc.).
- · Que l'on soit à l'école ou à la maison:
- Durant les heures de classe, le soir ou la fin de semaine:
- · Bref, en tout temps.

1.

POUROUOI PARLER DES MÉDIAS SOCIAUX ?

Partager des commentaires ou des opinions avec un grand nombre de personnes peut susciter des impacts négatifs.

Devant un écran d'ordinateur ou de téléphone, on peut être tenté d'écrire des choses qu'on n'oserait jamais dire de vive voix à une personne, l'anonymat peut donner l'impression qu'on ne se fera pas prendre. Nous sommes responsables de nos comportements, autant dans le monde virtuel que dans la vraie vie!

2.

COMMENT AGIR DE FAÇON RESPONSABLE?

Chaque photo, vidéo, commentaire ou opinion publiés à notre sujet construit notre personnalité numérique. Elle peut être positive, ou devenir négative. C'est une image de nous qui sera ensuite consultée et jugée.

- En utilisant des mots et en adoptant un ton faisant preuve de civisme, de courtoisie et de respect. Les paroles s'envolent, les écrits restent!
- En ne divulguant pas ses codes d'accès et mots de passe à qui que ce soit.
- En ne s'identifiant pas et en ne fournissant pas des renseignements personnels (nom, âge, adresse, numéro de téléphone, photo et d'autres informations sur son école ou sur sa famille) si on n'a pas la certitude de l'identité de son interlocuteur.

4.

DES ATTAQUES VIRTUELLES QUI BLESSENT Dans un monde réel!

- Toute personne à droit au respect de sa vie privée, de sa dignité et de sa réputation.
- Il est interdit d'utiliser l'identité de quelqu'un d'autre (créer une fausse page Facebook, inscrire quelqu'un d'autre à un blogue ou sur un site).
- Le dénigrement, les insultes, l'ironie, la méchanceté, la médisance et l'agressivité constituent différentes formes d'incivilité qui, lorsqu'elles sont répétées, deviennent de l'intimidation ou du harcèlement psychologique.
- Il n'y a que la personne concernée qui a le droit de décider si une image d'elle-même (photo ou vidéo) peut être ou non diffusée sur le Web. Une photo ou une vidéo n'appartient pas à celui qui l'a captée et il ne peut pas la mettre en ligne à sa guise.
- Très vite, tu peux devenir complice de la cyberintimidation et des propos diffamatoires qui circulent sur le Web Pour éviter une mauvaise surprise, adopte de bonnes règles de conduite sur le Web Sinon, tu pourrais recevoir des réprimandes de ton école et même faire l'objet d'une plainte officielle aux policiers.

Pensez-y avant de cliguer!

Centre de services scolaire De La Jonquière

Québec * *



La CYBER intimidation

QU'EST-CE QUE C'EST?

La cyberintimidation, c'est : utiliser la technologie pour intimider les autres, leur faire du mal et nuire à leur réputation ou à leurs relations.

C'est un moyen pouvant causer beaucoup de tort aux victimes puisqu'en quelques cliques et quelques secondes, le message dénigrant se propage et peut être connu par des dizaines ou même des milliers de personnes.

Plusieurs ignorent que certaines formes de cyberintimidation sont interdites par la loi. Il est donc important de chercher de l'aide et de dénoncer pour y mettre fin.

QUELQUES FORMES DE CYBERINTIMIDATION

- Insultes ou menaces envoyées par courriel ou messagerie instantanée.
- > Création d'un site web visant à se moquer des autres ou à propager des propos haineux envers une personne.
- > Diffusion de propos haineux par messagerie texte.
- Afficher des photos ou des vidéos gênantes sans demander la permission.
- Harceler les autres joueurs qui participent à des jeux vidéo en ligne.
- Évaluer les gens dans des sondages en ligne.
- Etc.

N'oublie pas ABCD c'est ASSEZI

ARRÊTE immédiatement ce que tu fais en ligne.

BLOQUE les messages et ne réponds pas.

CONSERVE tous les messages. Imprime-les et prévient le fournisseur de service.

DIS-LE à un adulte en qui tu as confiance. Si les messages contiennent des menaces, tu peux même alerter la police.

Si tu as un compte Facebook, n'oublie pas de régler tes paramètres de confidentialité!

Explore et regarde les options qui s'offrent à toi pour garder un contrôle sur ta vie privée!

Trycs et conseils

- Avant d'envoyer un message, demande-toi si tu aimerais qu'il soit rendu public.
- Ne donne pas tes mots de passe à personne.
- Réfléchis avant d'agir! Ce que tu publies ne t'appartient plus puisque tout peut être copié. Une fois que tu appuies sur « envoyer », tu ne peux plus revenir en arrière.
- Garde tes valeurs. N'écris rien à une personne que tu n'oserais pas lui dire en face.
- Souviens-toi que même dans le cyberespace, tu es responsable de ce que tu dis ou fais comme dans le monde réel.
- Garde-toi une petite gêne! Choisis ce que tu divulgues de toimême et à qui tu le fais.
- Accepte seulement les demandes d'amitié venant de personne que tu connais.

Voici quelques liens où tu pourras trouver plus d'informations ainsi que de l'aide.

www.adosante.org www.jeunessejecoute.ca www.teljeunes.ca

Si tu es victime de cyberintimidation, plusieurs personnes sont là pour t'aider. Tu peux en parler à un enseignant, une direction ou un intervenant.